

Séance du 16 décembre 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 décembre 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Boé à M. Lozano, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, Mme Darmendrail à M. Saussié, M. Lacassagne à Mme Bisauta, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Aguerre, Mme Loupien-Suares à M. Etcheto.

ABSENTS : MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

Mme Touraton présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Musée Bonnat – Prêt de deux œuvres de Jean-Luc Mylayne au Museo Reina Sofia de Madrid.

Le Museo Nacional Centro de Arte Reina Sofia de Madrid organise une exposition intitulée « Jean-Luc Mylayne - Des signatures du ciel aux mains du temps » du 18 novembre 2010 au 04 avril 2011.

A cette occasion, il sollicite le prêt des 2 photographies couleur suivantes de Jean-Luc Mylayne :

N° 4, juin, juillet, août 1979 3/3
dimensions : 123 x 163 cm
n° inventaire : CMNI 3306
valeur assurance : 15 000 € (quinze mille euros)

N° 28, juin, juillet, août 1981 1/3
dimensions : 103 x 103 cm
n° inventaire : CMNI 3307
valeur assurance : 10 000 € (dix mille euros)

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter ce prêt étant entendu que les frais de transport, d'emballage, de convoiement et d'assurance sont assumés directement par le Museo Nacional Centro de Arte Reina Sofia dans les conditions déterminées par la Direction générale des patrimoines dans le cadre des prêts inter-musées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.